

BILAN PÉDAGOGIQUE ANNUEL

Association loi 1901

« Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam » dit « C.PD.S.I »

du 16 avril au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

I.2 Les actions menées avec les familles et leurs jeunes

1 - Des réunions avec les familles pour affiner la compréhension du processus d'endoctrinement/d'embrigadement
2 - Des groupes de paroles pour le soutien psychologique
3 - Des entretiens individuels pour l'accompagnement des parents au désendoctrinement/désembrigadement
4 – Des séances de désendoctrinement/désembrigadement auprès des jeunes mineurs ou des jeunes majeurs volontaires
5 - Des rencontres pour les jeunes majeurs réticents
6 - Des groupes de paroles post désendoctrinement/désembrigadement

II. APPUI ET FORMATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

1. Équipes ayant en charge une mesure d'AEMO de jeunes mineurs pour « endoctrinement à l'islam radical »
2. Équipes liées aux cellules de radicalité des Préfets
3. Gendarmes et agents des commissariats de police ayant le plus souvent participé aux formations de Lognes organisées par le CIPD
4. Principaux, Proviseurs et CPE de collèges et lycées ayant besoin d'aide au diagnostic
5. Magistrats (juges des enfants) ayant besoin de conseils ou que l'on forme les équipes sociales travaillant avec eux
6. Bénévoles des UNADFI ayant besoin de précision pour leur aide aux parents

III. CRÉATION DE 3 VIDÉOS DE « CONTRE-DISCOURS » ET AIDE AU SITE STOP-DJIHADISME DU GOUVERNEMENT

1 - « *Endoctrinement mode d'emploi* »
2 - « *Ils te diront* »
3 - « *Léa. Comment j'ai été endoctrinée* »
4 - Contribution à la création de certains axes de contenu du site gouvernemental Stop-djihadisme et au clip « *Ils te disent* »

IV - RECHERCHES SUR LES INDICATEURS DE BASCULEMENT ET SUR LES PROCESSUS D'ENDOCTRINEMENT/D'EMBRIGADEMENT

1 - construction d'indicateurs d'alerte et de prévention
2 - rapport « La métamorphose du jeune opérée par les nouveaux discours terroristes »

V - PRINCIPAUX AXES BUDGÉTAIRES & RÉPARTITION PAR PÔLES DE DÉPENSES

INTRODUCTION

Le CPDSI est une association loi 1901 qui a été créée suite à l'appel de 40 familles au mois de mars 2014 après la publication du livre de Dounia Bouzar « *Désamorcer l'islam radical, ces dérives sectaires qui défigurent l'islam* ».[1]

Entre la date de sa création (16 avril 2014) et le 31 décembre 2014, nous pouvons établir le bilan suivant :

- 325 familles ont appelé l'équipe du CPDSI et ont bénéficié de son suivi ;
- 200 professionnels ont bénéficié de la cellule d'appui du CPDSI ;
- 10 journées de formation en préfecture ont été réalisées ;
- 3 vidéos « contre-discours » ont été créées et le CPDSI a participé à la création du site « Stop-Djihadisme » du gouvernement (ainsi qu'à l'écriture du scénario du clip).

[1] *« Désamorcer l'islam radical, ces dérives sectaires qui défigurent l'islam », éditions de l'Atelier, janvier 2014*



I – APPEL ET SUIVI DE 325 FAMILLES

Fin décembre 2014,

-> 325 familles ont saisi le CPDSI pour obtenir un diagnostic sur l'embrigadement de leur enfant par le discours de l'islam radical ou pour demander une aide psychologique avant ou après le départ de leur enfant en Syrie ou en Irak.

-> 300 suivis ont été réalisés suite à des confirmations de processus d'embrigadement.

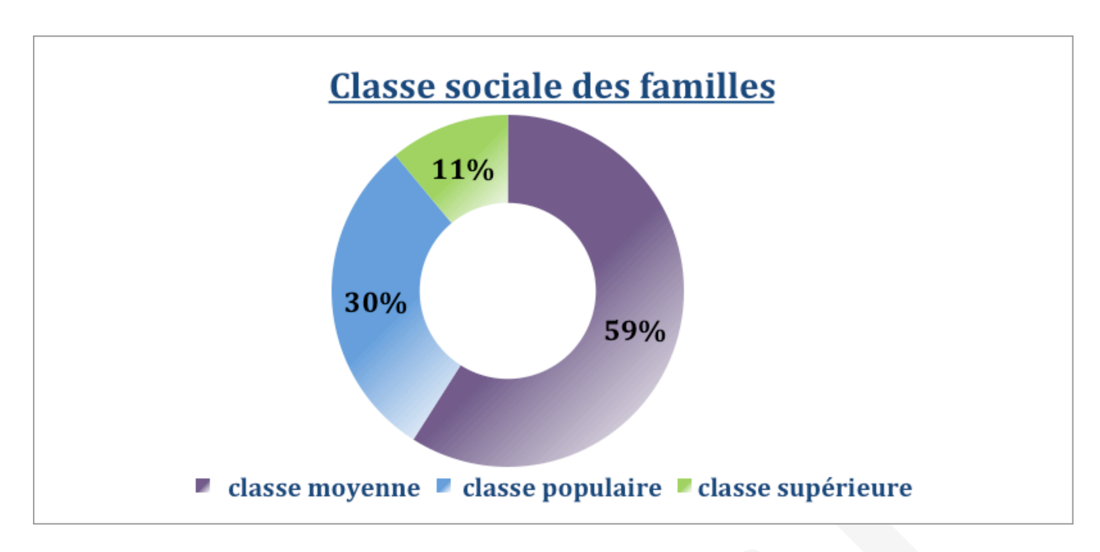
I.1 Caractéristiques des familles

Le dispositif du CPDSI ne prend en charge que des familles vivant en France. Aucune famille étrangère résidente en France ne s'est adressée à l'association. En revanche, nous avons dû refuser de multiples demandes émanant de familles belges et suisses.

1 - les catégories socio-professionnelles des familles

Les familles du CPDSI appartenaient dans un premier temps majoritairement à la catégorie de classes sociales moyennes, plutôt de référence athée. L'hypothèse que nous avions posée reposait sur le fait que ces dernières avaient plus confiance dans les autorités de l'Etat et ses ramifications. Les quelques familles de classes populaires appelaient alors trop tard, une fois l'enfant parti, expliquant qu'elles avaient eu peur de « ficher leur enfant pour rien ». Puis, face à l'ampleur de la problématique, toutes les classes sociales ont indifféremment appelé, comme si l'ordre des priorités (des craintes) avait changé.

Actuellement, les catégories socio-professionnelles des 300 familles ayant bénéficié d'un suivi sont réparties comme dans le schéma ci-dessous.



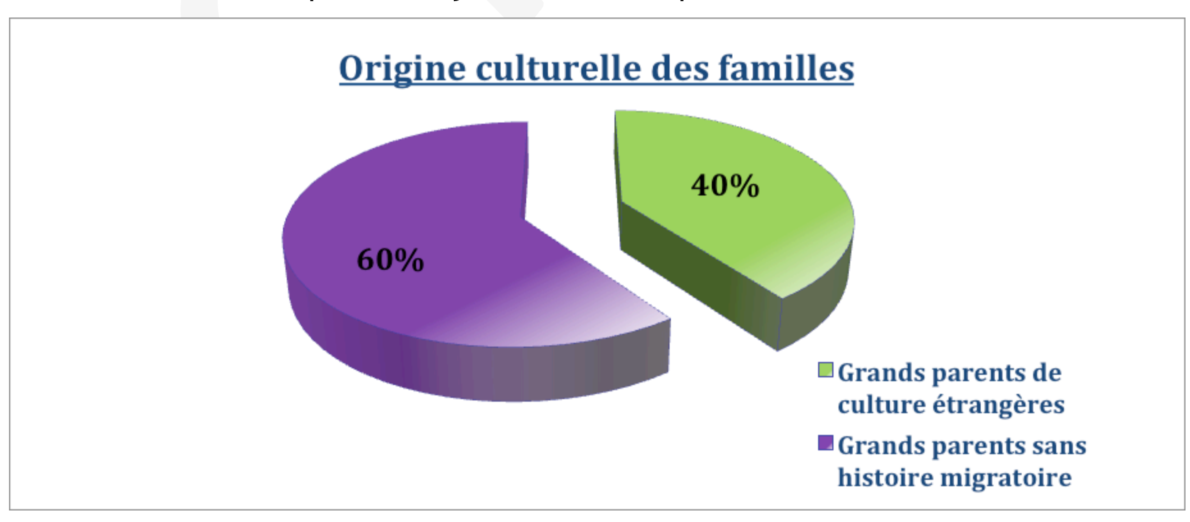
2 - La référence culturelle des familles

Au départ, seules 10% des familles qui nous appelaient avaient des grands-parents qui avaient immigré ou étaient venus s'installer en France métropole après avoir vécu aux Antilles, en Allemagne, en Algérie, en Tunisie, au Maroc ou encore en Asie. Aujourd'hui, ce chiffre s'est élevé à 40%.

60% des familles ne sont pas liées à une histoire d'immigration récente.

Dans nos anciens travaux, les jeunes touchés par le radicalisme se sentaient « sans territoire », « de nulle part », et semblaient avoir grandi dans des « trous de mémoire ».

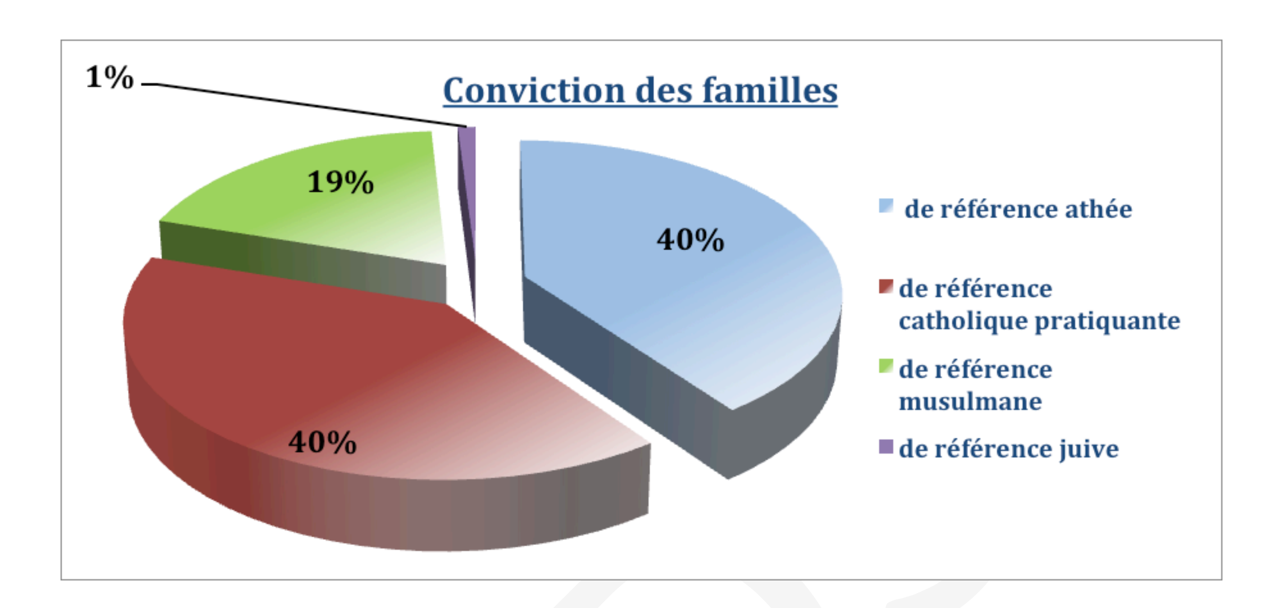
Aujourd'hui, le nouveau discours terroriste arrive à séduire des jeunes qui sont bien implantés dans leur histoire, que les grands-parents proviennent d'un autre territoire ou pas. Le rapport à l'exil, à l'immigration, ou tout simplement la dimension « relation au territoire » n'apparaît plus comme un indicateur déterminant dans le profil des jeunes touchés par le nouveau discours terroriste.



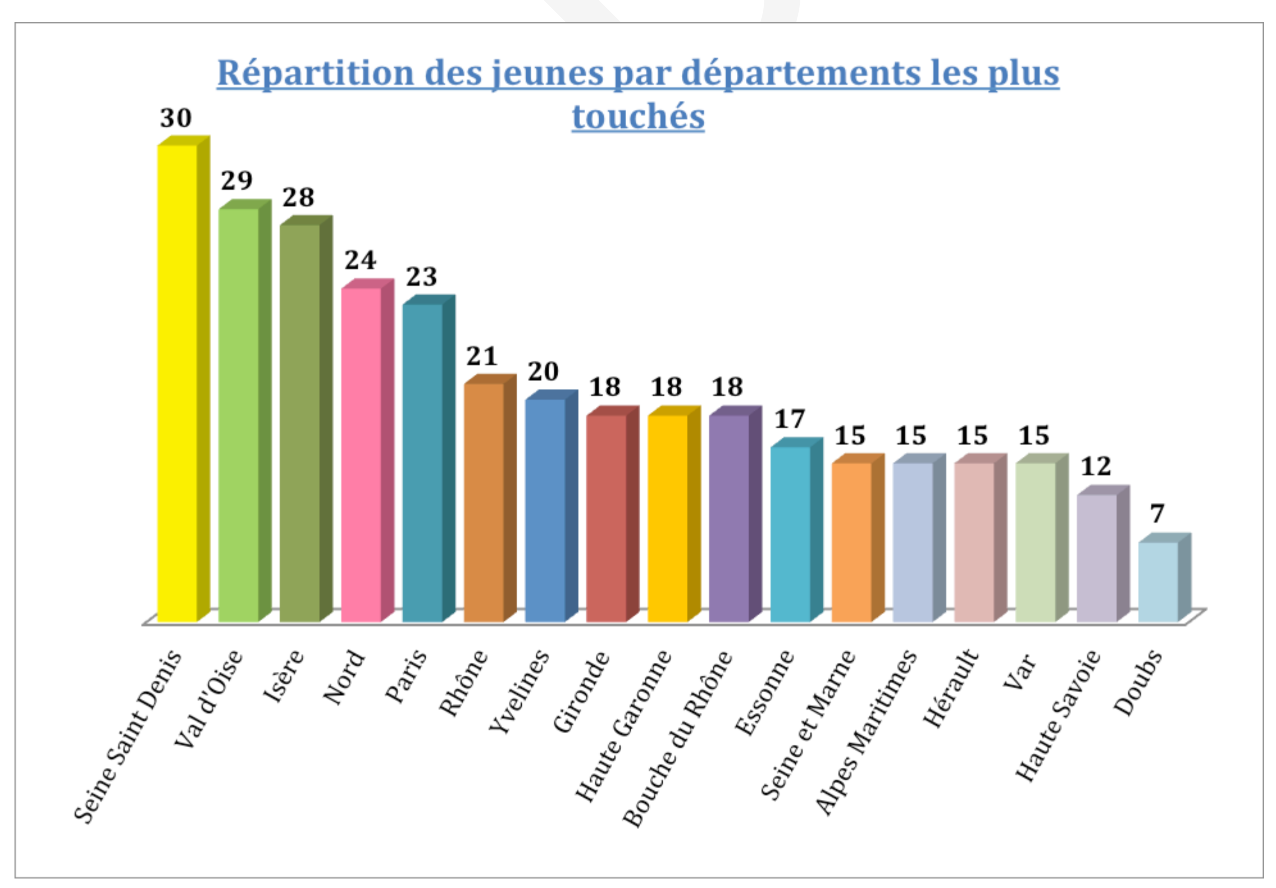


3 - La conviction des familles

Les premières familles ayant demandé de l'aide étaient de références athées. Aujourd'hui, les références convictionnelles des familles sont plus variées :



4 - Lieu de résidence des familles



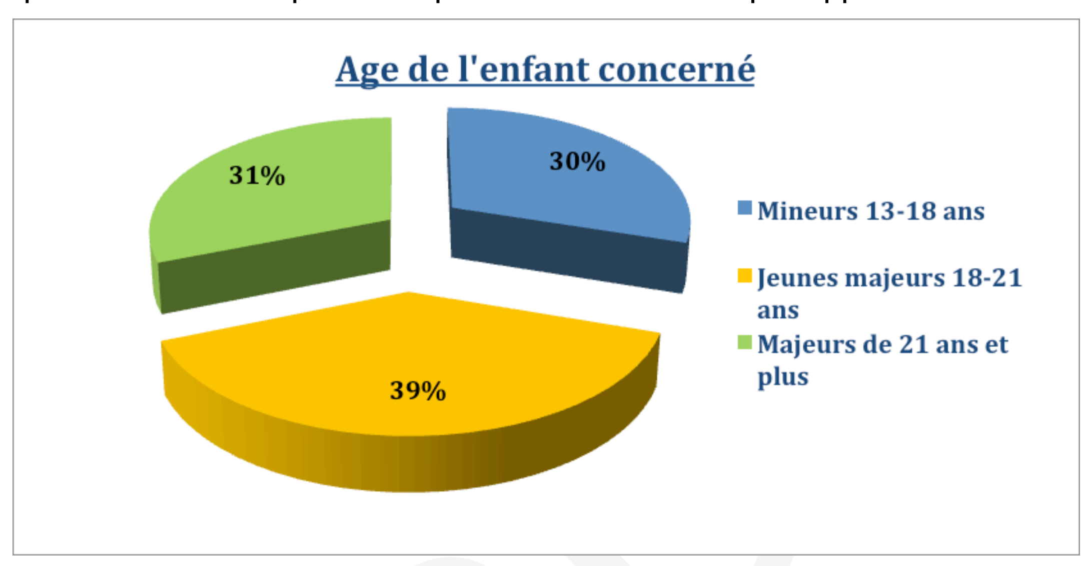


5 - L'âge des jeunes concernés

La tranche d'âge la plus touchée est celle des 15-21 ans (69%). C'est l'âge de l'adolescence et du passage au statut d'adulte.

Les 21-28 ans correspondent aux 31% restant.

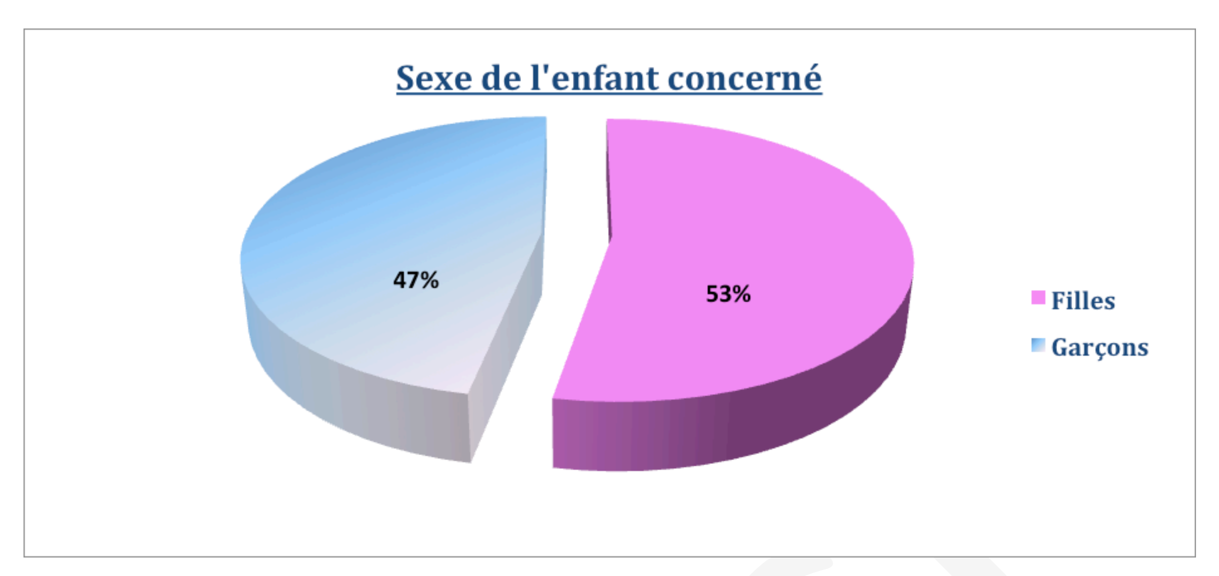
Les personnes « embrigadées » dépassant 30 ans sont rares. Cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas mais que leur famille n'ont pas appelé.



6 – Le sexe du jeune concerné

Les premières familles ayant appelé le CPDSI avaient leurs filles en danger, comme si les indicateurs d'alerte et de prévention étaient plus faciles à repérer sur des filles (rupture amicale, sociale, scolaire et familiale), de par la destruction des contours identitaires que le discours engendrait chez elles.

Dès la fin d'année civile, les familles de garçons, touchées par le phénomène, ont appelé le CPDSI à leur tour et les pourcentages se sont équilibrés.



7 - Situation géographique du jeune concerné au moment de l'appel

La plupart des parents appellent lorsque l'enfant est encore là dans la mesure où la campagne médiatique sur les indicateurs de rupture a permis à la fois une vigilance et des repères pour diagnostiquer le changement de comportement de son enfant.

Certains parents appellent cependant seulement après le départ de leur enfant, en recherche de compréhension et de soutien psychologique.

Une minorité d'enfants qui présentaient des signes d'endoctrinement/d'embrigadement sont partis au Maghreb, en Egypte ou en Arabie Saoudite.

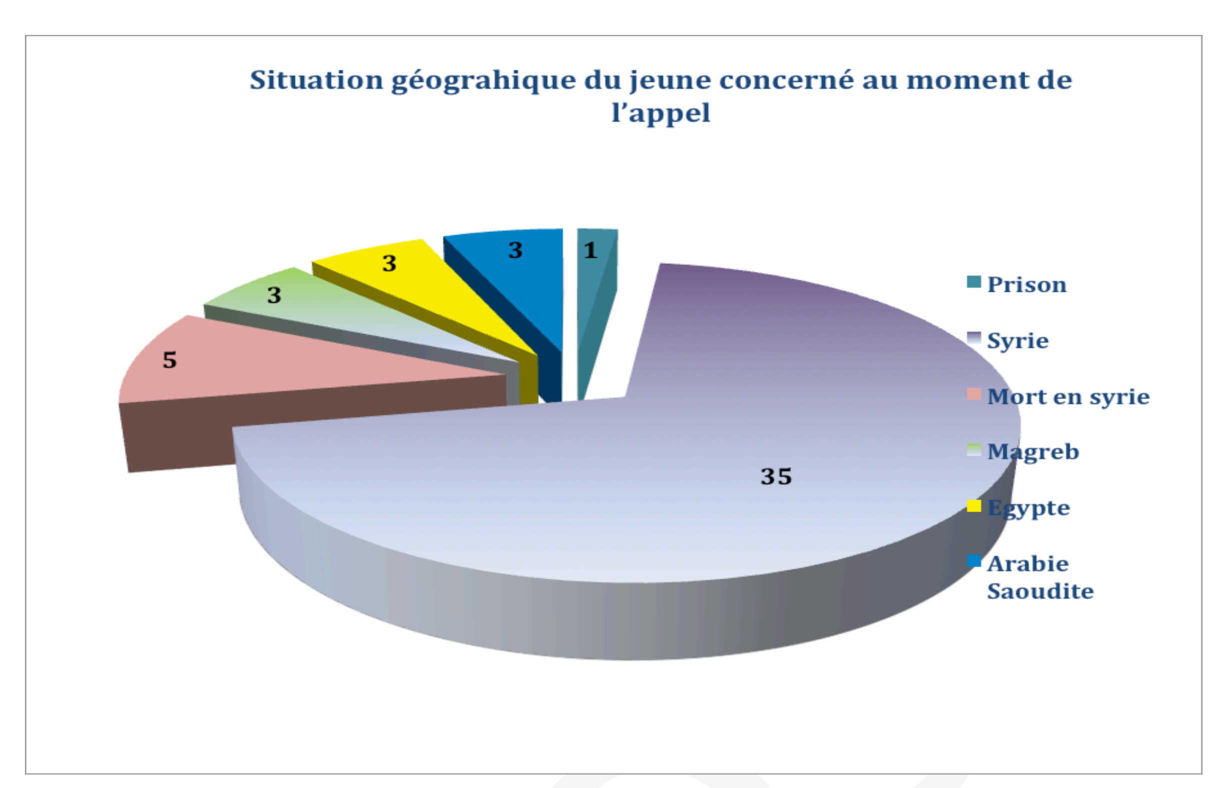
Pour la grande majorité restée sur le territoire français, des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ou des contrôles judiciaires ont été mandatés par les juges[2], en associant parfois le CPDSI au processus d'accompagnement.

A la date de la clôture de notre bilan d'activité 2014, aucune fille mineure n'est encore rentrée vivante de Syrie.

Les garçons qui se sont échappés sont entre les mains de la justice. Seule une famille nous a appelés.

Sur les 300 jeunes suivis par le CPDSI, au sein des 325 familles nous ayant saisi, 50 avaient quitté la France avant l'appel des parents. On trouvera leur situation actuelle sur le schéma suivant :

[2] Il s'agit essentiellement de Juge des enfants, Juge des affaires familiales, Juge anti-terroristes (etc.)


Situation géograhique du jeune concerné au moment de l'appel
1
3
3
3
5
35
Prison
Syrie
Mort en syrie
Magreb
Egypte
Arabie Saoudite

I.2 Les actions menées avec les familles et leurs jeunes

Les familles qui nous ont appelés sont devenues de véritables partenaires de recherche et nous ont transmis les communications de leur enfant avec les groupes terroristes afin que l'on puisse étudier le discours des groupes terroristes, leur processus d'embrigadement et les étapes de radicalité (voir rapport de recherche « *La métamorphose du jeune opérée par les nouveaux discours terroristes* ».[3]

- Pour répondre à leur besoin de soutien, nous avons proposé des groupes de paroles réguliers (toutes les 3 à 4 semaines).

- Pour répondre au besoin d'accompagnement au désendoctrinement/désembrigadement de leur enfant, nous avons conduit des entretiens individuels auprès des parents pour leur transmettre les outils pour l'étape 1 de notre méthode de désenbrigadement/désembrigadement (Méthode nommée « Madeleine de Proust »).

- Nous avons mené des expériences de séances de désendoctrinement/désembrigadement (étape 2) avec succès auprès des mineurs en voie de radicalisation ou radicalisés, et auprès des jeunes majeurs volontaires, en concertation avec les parents et les équipes des cellules de d'assistances et de prévention des préfectures le cas échéant.

- Enfin, nous avons lancé les premières « rencontres » pour les majeurs, en collaboration avec les parents, pour construire un lien avec ceux qui ne souhaitent pas se rendre aux séances de désendoctrinement/désembrigadement.

- Parallèlement, nous avons organisé des séances de prévention, notamment vis-à-vis de jeunes mineurs qui présentent des tous premiers signes de rupture.

1 - Des réunions avec les familles pour affiner la compréhension du processus d'endoctrinement/d'embrigadement

D'avril à décembre 2014, des réunions ont été organisées pour former les parents au processus d'endoctrinement/d'embrigadement à l'islam radical, de manière à augmenter leurs réflexes de veille et d'action.

Des réunions régulières les ont rassemblés pour croiser leurs renseignements, de manière à capitaliser leurs connaissances et bien appréhender les procédés d'embrigadement virtuels et physiques (approche par un séducteur/séductrice, un petit groupe d'amis, une personne « de confiance », etc.).

2 - Des groupes de paroles pour le soutien psychologique

D'avril à Décembre 2014, le CPDSI a organisé plusieurs groupes de paroles mensuels pour les parents :

---

[3] Disponible gratuitement sur le site Internet du CPDSI : www.cpdsi.fr - rubriques nos ouvrages / nos publications »



- un pour les parents de mineurs encore sur le territoire français
- un pour les parents de majeurs encore sur le territoire français
- un pour les parents dont les enfants sont déjà partis.

Un groupe spécifique pour les parents dont les enfants sont déjà partis.

Cette séparation en groupes distincts est apparue nécessaire dans la mesure où les parents dont les enfants sont déjà en Syrie ou en Irak ont besoin d'exprimer leur perte de confiance envers les autorités françaises (ils ont le sentiment que la police a laissé passer leur enfant à la frontière volontairement) et se réunissent surtout pour tenter de repérer l'endroit où leur enfant réside et les conditions dans lesquels il évolue, son état de santé, sa survie, etc. L'équipe du CPDSI a estimé qu'il était important de leur offrir un espace pour qu'ils « *se racontent les récits et les souffrances du départ de leur enfant* »[4]. Mettre des mots sur ce processus de kidnapping mental et physique apparaît fondamental pour les aider à survivre et continuer à s'occuper du reste de leur famille.

Des groupes spécifiques pour les parents de mineurs et pour les parents de majeurs.

Notre retour d'expérience nous a conduits à séparer également les parents de mineurs et les parents de majeurs, dans la mesure où la gestion de ces jeunes est différente tant sur le plan juridique que psychologique.

Sur le plan juridique, le « fichage » de leur enfant signalé à la plateforme du Numéro vert sécurise les parents qui savent que dans la grande majorité des cas, la police arrive à arrêter les mineurs en partance pour la Syrie ou l'Irak, ce qui n'est pas le cas des parents de majeurs qui apprennent tous les jours que de nouveaux majeurs sont arrivés à partir. Par ailleurs, les parents de mineurs ont un pouvoir lié à l'exercice de l'autorité parentale sur leur enfant et peuvent l'obliger à se rendre aux séances de désendoctrinement/désembrigadement du CPDSI, puis chez le psychologue dans un deuxième temps une fois que le retour au réel est opéré.

Les parents de majeurs ne peuvent mener leur enfant majeur de force en séance de désendoctrinement/désembrigadement. Pour les rencontrer, le CPDSI doit proposer différents projets pour arriver à établir le contact, en collaboration avec les parents et/ou des proches. Cela demande des réflexions et stratégies différentes qu'avec les mineurs.

Sur le plan psychologique, le jeune âge facilite le processus de désendoctrinement/désembrigadement, puisque la première étape de la méthode du CPDSI consiste à accompagner les parents à utiliser les affects pour remobiliser « le petit enfant » dont on fait le pari qu'il existe encore sous l'endoctrinement/l'embrigadement (cette méthode est nommée par le CPDSI « La madeleine de Proust »).

---

[4] Expression du psychiatre Serge Hefez, superviseur de l'équipe du CPDSI.

Les majeurs sont plus mûrs, plus autonomes et plus détachés des parents. La difficulté s'accroit lorsqu'ils sont en couple avec une personne également radicalisée ou en voie de radicalisation. Elle augmente encore lorsque le majeur en couple ne vit plus chez ses parents.

3 - Des entretiens individuels pour l'accompagnement des parents pour leur transmettre les outils pour l'étape 1 de la méthode de désenbrigadement/désembrigadement (Méthode nommée « Madeleine de Proust »).

Un tiers des familles ont été suivies individuellement pour les accompagner dans l'aide au désendoctrinement /désembrigadement de leur enfant mineur ou majeur.

Ce suivi a pour objectif de les aider à développer une posture parentale qui favorise le désendoctrinement/désembrigadement de leur enfant. En effet, la première partie de la méthode du CPDSI consiste à s'appuyer sur les parents pour combattre l'autorité du discours embrigadant de l'islam radical en se basant sur les affects. Il s'agit de remobiliser le jeune en tant qu'individu en lui remémorant les évènements qui ont fondé son histoire au sein de sa famille afin qu'il retrouve un certain nombre de ses repères antérieurs. Pour cela, une étude individuelle est élaborée en collaboration avec les parents pour faire la liste des évènements fondateurs de l'histoire de la famille et de réfléchir à la manière de les évoquer.

Ce n'est que dans un deuxième temps que l'équipe du CPDSI intervient en séance de désembrigadement/désendoctrinement (confrontation à la réalité de ce qui se passe en Irak ou en Syrie).

Le retour d'expérience montre que cette première étape portée par les parents est fondamentale pour la réussite de la deuxième.

4 - Des séances de désendoctrinement/désembrigadement auprès des jeunes mineurs ou des jeunes majeurs volontaires (étape 2)

Nos recherches et notre retour d'expériences nous mènent au fait que l'on ne peut se placer sur le registre du savoir ou de la raison pour désendoctriner/déradicaliser un jeune qui est persuadé d'être élu par Dieu pour avoir plus de discernement que les autres humains. En effet, le discours embrigadant lui ayant annoncé que « les autres » vont être jaloux de ne pas être élus et vont tenter de semer le doute en lui. Se placer sur le terrain du savoir ou de la raison ne serait pas seulement inefficace : cela renforcerait le pouvoir de l'autorité du discours radical en illustrant ce qu'il a annoncé…

Nous organisons donc des séances au cours desquelles nous faisons témoigner des repentis ou des familles d'endoctrinés, de manière à ce que le discours destiné au jeune ne lui soit pas adressé frontalement et directement. L'objectif est de



faire prendre conscience au jeune du décalage entre ce qui est promis par le discours embrigadant et la réalité du terrain.

Au 31 décembre 2014, le CPDSI recense 15 jeunes (mineurs et/ou jeunes majeurs) qui sont complètement sortis du processus d'embrigadement avec cette méthode et 15 (mineurs et/ou jeunes majeurs) autres qui sont en voie de sortie.

Les premiers ont commencé à témoigner dans les médias et s'investissent pour participer aux séances de désendoctrinement/désembrigadement des suivants.

5 - Des rencontres avec les jeunes majeurs réticents

Nous avons expérimenté la même méthode pour les majeurs que pour les mineurs, mais si la première étape donne de bons résultats (Madeleine de Proust : remobilisation de l'individu par les parents qui passent par les affects), la deuxième étape échoue souvent (séance de désendoctrinement/désembrigadement qui consiste à faire prendre conscience du décalage entre ce qui est promis par le discours embrigadant et la réalité du terrain.

En effet, lorsque les parents réussissent à faire venir un majeur au sein d'une séance, rien ne peut l'obliger à rester écouter les témoignages des autres familles. Il quitte la pièce, excédé d'entendre des parents « mécréants » ou des « repentis » témoigner d'évènements qu'il estime « tronqués » de la réalité de la Syrie ou d'Irak. Ses parents n'arrivent souvent pas à l'inciter à rester et l'équipe du CPDSI ne peut le retenir contre son grès.

C'est à partir de ce retour d'expériences que nous avons décidé d'organiser des « rencontres spécifiques », en partenariat avec les parents, lorsqu'il s'agit d'un majeur en voie de radicalisation ou radicalisé. Il s'agit de réfléchir avec les parents à un scénario où nous pouvons entrer en contact avec le jeune sans que l'objectif de désembrigadement / désendoctrinement soit mis en avant.

Au 31 décembre 2014, seules cinq séances de ce type ont été programmées jusqu'à ce jour car elles demandent une longue préparation.

L'objectif reste de créer un lien de confiance suffisant pour que dans un deuxième temps, le majeur accepte de participer aux groupes de paroles « post endoctrinement/ désembrigadement » avec les autres jeunes.

Quoi qu'il advienne, le CPDSI estime que rien ne vaut les témoignages croisés entre jeunes pour provoquer la dissociation cognitive (le décalage entre les discours des terroristes et leurs actes réels sur le terrain).

Fin décembre 2014, 3 des 5 majeurs ont rejoint le groupe de paroles « post désendoctrinement/désembrigadement » de leur plein gré.

6 - Des groupes de paroles post désendoctrinement/désembrigadement

Une fois que le jeune a réalisé qu'il s'est fait manipuler et endoctriner, il passe par une période difficile, que l'équipe du CPDSI appelle « la zone grise ». En effet, l'ancien endoctriné n'a plus confiance en lui, il doute en ses capacités de discernement, se demande comment il a pu être crédule, ne sait plus en qui il peut avoir confiance, etc. Il se sent seul au monde, plus tout à fait dans son ancien monde et pas encore totalement revenu dans le monde réel. Il s'agit alors de l'accompagner régulièrement pour lui permettre de mettre des mots sur son histoire et de le faire rencontrer d'autres jeunes ayant vécu la même chose pour qu'il reprenne confiance en lui. A ce stade, un suivi psychologique peut être un support important. De nombreux jeunes et leurs familles y font appel, en complément du travail avec le CPDSI.

Précision importante :

- ⇨ **L'équipe du CPDSI est elle-même suivie de manière régulière (bi mensuelle) en supervision par un psychologue psychiatre.**[5]

II. Appui et/ou formations auprès des professionnels

D'avril 2014 au 31 décembre 2014, environ 200 professionnels ont bénéficié de l'appui du CPDSI. De plus, 10 journées de formation ont été dispensées auprès des Préfectures, à la demande du CIPD[6] sous la direction du Préfet Pierre NGAHANE et en partenariat avec la MIVILUDES et l'UCLAT.[7]

Ces professionnels appartiennent à des organismes divers que nous listons ci-dessous :

- Équipes ayant en charge une mesure d'AEMO de jeunes mineurs pour « endoctrinement à l'islam radical » : en effet, de nombreuses équipes ont appelé le CPDSI pour obtenir une aide au décryptage du processus

[5] C'est Serge HEFEZ, psychiatre et psychanalyste responsable de l'unité de thérapie familiale dans le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris, qui travaille aux côtés du CPDSI.
[6] Le CIPD est le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance qui a diligenté et subventionné le CPDSI dans ses différentes actions pour l'année 2014.
[7] Les formations préfectorales ont été menées notamment en partenariat avec la mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES présidée par M. Serbe BLISKO), l'UCLAT et le Bureau des Cultes.

d'endoctrinement/d'embrigadement du jeune en charge et à leur posture professionnelle.

- Équipes liées aux cellules d'assistance et de prévention de la radicalisation des Préfectures :

  . Dans un premier temps, il s'agissait surtout d'appels de chefs de cabinets qui tentaient de prendre part à la prise en charge l'ensemble de l'accompagnement auprès des familles demandant de l'aide directement auprès de leurs services : établissement des diagnostics, soutien psychologique des parents, dialogue avec le jeune, transmission aux partenaires le cas échéant (juge des enfants et services éducatifs…) ;

  . Dans un second temps, lorsque les cellules préfectorales se sont progressivement organisées en désignant les référents éducatifs, psychologiques et judiciaires, ce sont ces derniers qui ont demandé un appui sur le décryptage du processus d'endoctrinement et sur leur posture professionnelle.

- Gendarmes et fonctionnaires de police ayant participé aux formations de Lognes, mais ayant besoin d'une confirmation ou d'une réponse à une question pratique lorsqu'ils ont géré leur première famille.
- Responsables et CPE de lycées ayant besoin d'aide au diagnostic pour différencier un jeune musulman d'un jeune en voie d'endoctrinement/d'embrigadement, c'est-à-dire faire la différence entre ce qui relève de la liberté de conscience (qui est un droit fondamental) de ce qui révèle un basculement vers une conscience caputrée (endoctrinement / embrigadement).
- Magistrats (juges des enfants) ayant besoin de conseils ou que l'on forme les équipes sociales travaillant avec eux.
- Bénévoles de l'UNADFI[8] ayant besoin de précision pour leur aide aux parents.

L'aide s'est construite de manière individualisée : elle comprend des échanges téléphoniques dans les situations d'urgence, des entretiens individuels, des déplacements sur site, des participations à nos groupes de paroles ou à nos séances de désendoctrinement/désembrigadement, etc.

[8] Présidé par Mme Catherine PICART, le réseau national de l'UNADFI compte des ADFI dans chaque département, spécialistes des dérives sectaires en général depuis plusieurs décennies et partenaires du CPDSI dans le cadre de la radicalisation liée à l'islam radical.

III. Réalisation de 3 vidéos type « contre-discours » et aide au site Stop-djihadisme du Gouvernement

Au 31 décembre 2014, l'équipe du CPDSI a réalisé 3 vidéos mises à disposition gratuitement sur son site Internet pour tout interlocuteur des jeunes qui en aurait besoin :

- « *Endoctrinement mode d'emploi* », vidéo de 18 minutes qui explique les processus d'endoctrinement des premiers jeunes parties en Syrie sous des prétextes de fin du monde ou d'humanitaire. Cette vidéo réunit des témoignages des premières familles touchées, des extraits de vidéos endoctrinantes du principal rabatteur français Omar Omsen et des analyses de Dounia Bouzar ;
- « *Ils te diront* », vidéo de 3 minutes mettant en avant le décalage entre le discours des intégristes et la réalité du terrain, par l'intermédiaire de trois familles victimes (une maman dont le bébé a été kidnappé par un mari qui voulait mourir « en terre sainte » ; une maman dont le fils est mort en kamikaze ; un frère dont la sœur de 14 ans est séquestrée en Syrie.) ;
- « *Léa, comment j'ai été endoctrinée* », vidéo de 8 minutes mettant en avant le témoignage d'une jeune fille de 16 ans que le réseau virtuel intégriste a réussi à faire passer de l'envie de « sauver les enfants gazés par Bachar al Assad » au projet de faire un attentat contre une synagogue

en France. [9]

- Contributions au site gouvernemental www.stop-djihadisme.fr [10]

-> Les dialogues du clip contre-discours « *Ils te disent* » du Gouvernement ont été revus et complétés par l'équipe du CPDSI en s'appuyant sur les témoignages des jeunes et des familles.

-> Le rapport « *la Métamorphose du jeune opérée par les nouveaux discours terroristes* » a servi de base aux onglets « Une propagande massive sur Internet » et « Des techniques de manipulation ».

IV - Recherches sur les indicateurs de basculement et sur les processus d'endoctrinement/ d'embrigadement

Comme nous l'avons déjà souligné, les familles suivies par le CPDSI sont devenues de véritables partenaires de recherche. Afin de renforcer les recueils de données, de nombreux parents sont devenus de véritables « détectives » : ils ont enregistré les communications avec leur enfant déjà partis, sont rentrés dans les ordinateurs pour remonter les filières qui avaient encerclé leur enfant, ont suivi ceux qui étaient encore sur le territoire français, etc.

[9] Pour regarder nos clips, se connecter via ce lien : http://www.cpdsi.fr/nos-clips/

[10] Mis en ligne mi janvier 2015 à la suite des attentats contre les équipes de Charlie Hebdo et les clients de l'Hyper marché casher de Paris.



Des réunions régulières les ont rassemblés pour croiser leurs renseignements, de manière à capitaliser leurs connaissances et bien appréhender les procédés d'embrigadement virtuels et physiques (approche par un séducteur/séductrice, un petit groupe d'amis, une personne « de confiance », etc.)

Cette collaboration avec les familles a donné lieu au rapport de recherche « *La métamorphose du jeune opérée par les nouveaux discours terroristes* », disponible gratuitement sur le site du cpdsi.fr pour toute personne qui voudrait se renseigner sur les processus d'endoctrinement/d'embrigadement français, dont voici le résultat.

Nous rappelons également que la formation des écoutants du numéro vert de l'UCLAT et le site Stop-Djihadisme du Gouvernement se sont basés sur les indicateurs de prévention et d'alerte issues de nos recherches.

V - Bilan financier global 2014 et répartition par principaux pôles de dépense

L'association CPDSI a délégué sa gestion comptable à un cabinet assermenté, lui-même contrôlé par un commissaire aux comptes.

L'exercice comptable de l'association a été clôturé au 31 décembre 2014 et contrôlé par le commissaire en compte mandaté à cet effet en février 2015.

Le bilan d'activité, le bilan financier, le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes seront enfin visés par les membres du CPDSI lors de son Assemblée Générale ordinaire, conformément à ses statuts.

Les principaux chiffres de ce bilan annuel sont les suivants :

-> Résultat global 2014 du CPDSI au 31 décembre 2014 : 243 270€

(Subventions publiques + fondation de France + cotisations membres de l'association)



. Masse salariale globale : 81 263,11€

(4 salariés permanents temps plein : Direction générale, responsable administratif, référent formation, chargé(e) écoute famille)

. Charges sociales : 34 190,65€

. Impôts, taxes et versements assimilés : 24 522, 87€

. Locations salles pour rassemblement des familles : 1574 ,15€

. Voyages et déplacements dans toute la France, hébergement et restauration (des familles et des salariés de l'association) : 33 526,06 €

. Honoraires et experts partenaires : 34 665,10€

(Réalisateur vidéo, supervision d'équipe, auto-entrepreneurs et travailleurs libéraux)

. Frais divers : 10 440,65€

(Petits matériel, documentation, informatique, assurance, frais bancaires, etc.)

L'association avait en solde de compte bancaire, au 31 décembre 2014, la somme restante de 23 087,41 €.

Des nouvelles demandes de financements ont été lancées et sont en attente de réponse.